

Parcours usager

Vous êtes un PARTICULIER

Souscription à un abonnement fibre

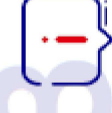


Vous contactez un opérateur commercial.



Échec d'intervention technique

Si le raccordement est impossible, votre opérateur vous édite une attestation d'échec de raccordement en précisant la nature des travaux à réaliser.



Connexion au site de l'ASP

Sur le site de l'ASP, vous déposez :

- votre attestation d'échec de raccordement
- votre pièce d'identité (ou via France Connect)
- votre numéro fiscal pour tester votre éligibilité.

Attribution d'aide et recherche d'un prestataire

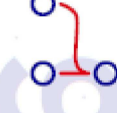


Si vous êtes éligible, l'ASP vous notifie le droit à un forfait d'aide selon la nature des travaux. Vous contactez une entreprise de travaux de votre choix ou conseillée par votre opérateur.



Facturation des travaux

L'entreprise prestataire vous facture le montant des travaux, minoré de votre forfait d'aide (généralement sans reste à charge).



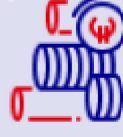
Raccordement à la fibre

Une fois les travaux réalisés, vous recontactez votre opérateur pour procéder au raccordement à la fibre.



Logement individuel et résidence principale dans une commune concernée par la fermeture du réseau cuivre d'ici le 31 janvier 2027

critères d'éligibilité



< 29 316 €
Quotient familial
du foyer fiscal
(avis 2025 sur les revenus 2024)